

En vertu de ses droits féodaux, Liefman Calmer
Confère une des prébendes de la Collégiale
de Saint-Martin de Picquigny au Sieur Filleux
de Roncières, et la trésorerie au Sieur Hiel.
L'Evêque d'Amiens, ne voulant pas admettre
qu'un juif peut nommer à des fonctions de
ce genre, a désigné pour les remplir, le Sieur Hecquet
à la prébende, et le Sieur Poulet pour la trésorerie.
L'affaire fait scandale, la qualité de Juif de Calmer
ne fait aucun doute, il ne la nie pas.
Pourtant un arrêt du 13 février 1777 déclare
que l'Evêque d'Amiens n'a pas pu s'emparer
sans abus de la collation des canonicats
appartenant à Calmer et la Cour n'admet pas
qu'on fasse la preuve que Calmer est Juif,
cela n'a rien à voir avec les droits féodaux.

Liefman Calmer, un baron juif au XVIII^{ème} siècle.

La Picardie

La Picardie était appelée "*Picardia*" en Latin et pouvait être considérée comme l'une des plus anciennes provinces de la France. Furent réunies sous cette appellation les Communautés Juives de la Somme et de l'Aisne. Les historiens ne possédaient que peu d'informations sur la vie des Juifs de Picardie. Les seuls documents, où se trouvait la mention d'une présence juive dans cette région, furent les statuts synodaux édictés en 1454 par l'évêque d'Amiens Jean Avantage. D'après le Père Daire (Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Corbie et du doyenné de Fouilloy), un manuscrit donné à la bibliothèque communale d'Amiens, par M. de Cayrol, dit qu'au village de Longueau, près Amiens, *"les juifs qui y passaient étaient, comme les animaux, soumis à un droit de travers (péage corporel) fixé, pour un homme, à quatre deniers, pour une femme, à deux seulement ; mais, si la juive était enceinte, elle devait alors payer six deniers"*. Certains comptes des impôts payés par les Juifs au roi dans les années 1298-1300 font penser qu'ils étaient établis en grand nombre dans le Vermandois, qui était alors une grande partie de la Picardie. On en dénombre ainsi à Roye, à La Fère, à Amiens, à Verneuill, à Montdidier, à Saint-Quentin, à Senlis et Pontoise. Les revenus tirés des Juifs de France dans le domaine royal au XIII^{ème} siècle étaient divisés en trois sortes : le Cens, les Amendes et les Sceaux. Les Cens étaient répartis entre les Juifs par un certain nombre de leurs coreligionnaires. Les Amendes étaient données pour des motifs que les comptes laissent ignorer. Quantaux Sceaux, ils étaient apposés sur les transactions

entre Juifs et Chrétiens, et leur apposition donnait lieu à la perception d'un droit au profit du Trésor. Outre les Rouelles, il faut ajouter aussi les confiscations et les délits commis aux foires, les faux, les violences envers les agents de l'autorité royale et les paiements faits au roi de sommes dues aux Juifs et entachées d'usure. La perception de ces différents impôts exigeait une administration spéciale. Le roi dut choisir, dès cette époque, des notables Juifs qui furent chargés de la levée des impôts chez leurs coreligionnaires : les "Parnassim" (Syndics) et les "Gabbayim" (Trésoriers). On peut dresser pour un certain nombre de bailliages, la liste des intermédiaires Juifs qui durent disparaître vers 1301 car ils ne figuraient plus dans les Comptes du Trésor pour cette année. Pour Amiens, il y eut Joucet de Pontoise et Jacob de Flessicourt et à Gisors, Michel le Juif de Verneuil. C'est également à travers les différents sites archéologiques et les toponymes qu'il est possible de retrouver les traces du passé des Juifs en Picardie.

Le Vermandois :

En ce qui concerne les actes juridiques des Juifs du Vermandois, les archives conservent encore différents documents comme celui du 14 novembre 1375, relatif à un procès dont la procédure était complexe et qui ne nous est que partiellement connu sur le fond. Il opposa Moreau de Port et Joseph de Grey dit "De Bruyères" à Jehan d'Origny, héritier de son père. Ce dernier était endetté envers les Juifs qui demandaient une exécution sur les biens par le bailli de Vermandois. Jehan s'y opposa en disant que les dettes avaient été payées et s'opposa à l'anatocisme des Juifs. Le 4 août 1377 fut publiée une rémission pour les Juifs de langue d'Oïl qui avaient outrepassé les privilèges accordés par le roi et demandé un intérêt supérieur à leurs débiteurs. Le roi leur pardonna et ils payèrent dix mille francs sur trois termes dont huit mille furent versés par les Juifs du Vermandois.

INDAGAE A. D. 1299

[F^o 44 a, col. 2]. *Maii martis 5^o die.*

1. De tallia Judeorum ballivie Aurelianiensis pro Symone de Carcellis preposito Aurelianiensi 32 l. p. computate per Johannem de Fonteblandi super regem.....	40	»	»
[F ^o 46 b, col. 2]. <i>Maii veneris 29 die in crastino Ascensionis.</i>			
2. De finatione Judeorum prepositure Silvanectensis. De roellis Judeorum ibi.....	64	44	»
tota computate per Johannem Theophanie super regem valent 57 l. 3 s. 2 den. parisienses.	6	45	»
[F ^o 86 b, col. 2]. <i>Junii martis 23^o die in vigilia Sancti Johannis.</i>			
3. De debitis ballivie Gisorcii per Michael Judeum de Vernolio.....	480	»	»
computate super ballivium Gisorcii valent 44 l. parisienses.			
[F ^o 87 b, col. 2]. <i>Junii dominica 28^o die.</i>			
4. De tallia seu finatione Judeorum ballivie Senonensis pro ballivo ibi per Guillelmum de Dici 300 l. p. computate super regem.....	375	»	»
[F ^o 88 a, col. 2]. <i>Julii jovis 2^o die.</i>			
5. De finatione Judeorum ballivie Matisconensis per Robertum clericum ballivi super regem.....	275	40	»
[F ^o 88 b, col. 1]. <i>Julii veneris 3^o die.</i>			
6. De finatione Judeorum ballivie Ambrianiensis per ballivum ibi... 106 l. 8 s. 5 d. par. computata valent super regem.....	133	»	6

Verneuil →

Juifs du Vermandois

Ex 400 LAZARD, L., des Recens des Juifs de France dans le comté de Vermandois sous l'Église des Comtes Juives... voir les pages 132-133, notes 182 et 183.

REVUE DES ÉTUDES JUIVES

1298-1299 (n. 1174).

[F^o 84 a, col. 7]. *Februii 16 die Januarii.*

21. De finatione Judeorum ballivie Vitraci per Nicholam Amorens et Vivianum de Sancto Medardo Judeum computate super regem valent 106 l. par.	380	»	»
[F ^o 84 a, col. 2]. <i>Januarii jovis 2^o die.</i>			
22. De finatione Marescilli de Sancto Florentino judai per Hagis de Corbello Judeum computate super regem.....	49	»	»
[F ^o 88 a, col. 2]. <i>Martii jovis 1^o die.</i>			
23. De finatione Judeorum ballivie Vitraci per Vivianum de Sancto Medardo Judeum computate super regem.....	405	»	»
[F ^o 88 a, col. 2]. <i>Martii martis 1^o die.</i>			
24. De finatione Judeorum ballivie Vitraci computate per Artaiphon Guarelli pro ballivo super regem valent 149 l. 18 s. 5 d. par.....	212	»	»
[F ^o 84 a, col. 2]. <i>Martii jovis 2^o die.</i>			
25. De finatione Judeorum ballivie Arvernie per Johannem de Ferreris et Porcupinum de Sancto Blazaco Judeum computate super regem.....	314	»	»
[F ^o 88 a, col. 2]. <i>Martii martis ultima die.</i>			
26. De finatione Judeorum ballivie Arvernie per Johannem Chanchet pro ballivo ibi... computate super regem.....	455	»	»
[F ^o 84 a, col. 1]. <i>Aprilis veneris 3^o die.</i>			
27. De finatione Judeorum ballivie Vitraci computate per Gilbertum Boyvet pro ballivo super regem. Valent 129 l. 18 s. 3 d. par.....	385	»	»
28. De finatione Judeorum ballivie Vitraci computate per eundem Gilbertum pro ballivo super regem. Valent 129 l. 18 s. 3 d. par.....	385	»	»
[F ^o 84 a, col. 1]. <i>Aprilis jovis 1^o die in cena Domini.</i>			
29. De finatione Judeorum ballivie Silvanectensis com.			

Verneuil (200)

Juifs de Verneuil

Le Valois :

“Les Juifs avaient la plus grande part, tant au commerce extérieur, qu’au commerce intérieur du Royaume, actif et passif. On distinguait deux sortes de juifs, les libres et les serfs. Les juifs libres étaient tous marchands de profession, et conduisaient seuls le commerce extérieur. Ils faisaient presque leurs emplettes dans les pays que nous nommons présentement les Echelles du Levant. Ils revenaient de foire en foire dans le centre du Royaume ; et après avoir parcouru les principales foires de Champagne, par la route que je viens de nommer. Ils avaient un entrepôt de marchandises à Crépy, pour lequel ils payaient de gros droits. Ils avaient aussi des comptoirs à Pierrefonds, à Verberie, à Béthizy, à La Ferté-Milon, à Braine. Ils étaient assujettis dans chaque endroit à des règles particulières touchant le commerce. On avait un sceau particulier pour les obligations qu’ils passaient auquel l’on contractait avec eux. On lit au Cartulaire du Roi Philippe Auguste (fol. 97, 146) un règlement portant, que dans chaque bonne ville on établira deux charges de Prud’hommes pour tenir le sceau des juifs, que l’un gardera le scel et l’autre le racloir, rallum. Il y avait à Béthizy, une ferme du sceau des Juifs et une autre à Pierrefonds. Le Frère Haimard, dans son état de l’an 1202, tient compte au Roi Philippe Auguste du produit provenant du sceau des Juifs de Béthizy.

La plus grande partie des Juifs du V alois était assujettie à la servitude. Ils habitaient un quartier particulier dans tous les lieux de leur résidence. A Verberie, les Juifs du Roi logeaient dans une rue près du Château, à laquelle on donne le nom de “Rue des Juifs” dans des contrats du siècle passé. Les Juifs de la Comtesse de Braine, épouse de Robert 1^{er}, Comte de Dreux, occupaient une rue entière dans Braine. Leur synagogue était dans un endroit, qui est présentement une tannerie.

Les Seigneurs de Crépy avaient plusieurs familles de Juifs à La Ferté-Milon. Dans une des pièces du Cartulaire de Philippe Auguste, on fait mention d’un juif serf du Roi, appelé Léon de Pierrefonds. Les seigneurs se vendaient les uns aux autres et trafiquaient de ces familles juives. Ce trafic s’exerçait à peu près comme celui des nègres de nos colonies.

On exerçait d’exactions et de mauvais traitements les juifs commerçants. Un premier coup d’œil semble condamner la conduite des seigneurs et des grands, des ministres même qui agissaient ainsi : les faits historiques autorisent à partir un jugement tout différent du procédé des seigneurs. Les juifs vivaient comme en pays ennemi, à la vérité sans force et sans crédit : mais ils n’épargnaient ni la fraude, ni le parjure, pour tromper habituellement les acheteurs, auxquels ils ne manquaient jamais de sur vendre. Ils tenaient pour maxime, qu’ils devaient traiter les Chrétiens, comme Dieu avait permis autrefois d’agir contre les Egyptiens”.

Le secrétaire de la Société d’Histoire et d’Archéologie de Senlis dressa le compte rendu d’une réunion en 1934 à propos de la présence des Juifs à Senlis au Moyen Age : *“M. le Président fait ensuite la communication annoncée au procès-verbal sous le titre “Les Juifs à Senlis sous Louis VIII (1223-1226)”.* En voici le compte rendu sommaire, notre Président ayant exprimé le désir que « ce compte rendu soit relativement court, afin de permettre d’y ajouter la bibliographie de la question ; de cette manière, ceux de nos Confrères qui, n’ayant pu assister à la séance, s’intéresseraient personnellement à ce sujet pourront facilement se documenter, et cela de façon beaucoup plus complète que par un compte rendu même détaillé. »

Le point de départ de ce travail est une lettre d’amortissement de Louis VIII copié par Affforly au Tome XV, p. 444 de son “Tabularium sylvaneciense”, lettre qui se trouve également copiée au Tome CXXXII, f° 153 de la collection “Chartes et Diplôme” du Fonds Morceau, à la Section des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Dans cette lettre figure l’expression

“NostriJudaei” ; et c’est sur la signification de ce terme, et plus généralement sur la condition des Juifs à Senlis dans la première moitié du XIII^e siècle que va rouler la conférence.

La présence des Juifs est mentionnée en Gaule avant la fin du II^e siècle, en l’an 170 ; mais c’est surtout à partir du V^e siècle que les Conciles et les souverains légifèrent à leur sujet : Concile de Vannes en 465, Concile d’Agde en 5006, Concile de Mâcon en 584, Concile de Reims en 630 ; lois de Gondebaud, roi de Bourgogne, édits de Childebert, de Chilpéric, au VI^e siècle, de Clotaire II et de Dagobert II, au VII^e siècle.

Si les carolingiens les protègent, parcontre les Capétiens les persécutent d’abord, quitte à les favoriser ensuite. Philippe Ier les expulse. Louis VII, au contraire, se montre tolérant à leur endroit ; Philippe-Auguste n’attend même pas la mort de son père pour les rançonner d’abord, les emprisonner ensuite, les expulser enfin. Bientôt il s’aperçoit qu’il a privé son trésor d’une source importante de revenus, et non content de les laisser rentrer, il facilite et développe leurs opérations de banque. Il limite le taux du prêt à intérêt, mais assez généreux il réserve ce “plafond” à 43%. Et leur accorde un sceau spécial ; enfin il réserve jalousement la propriété de “ses Juifs” ; ceux-ci promettent par écrit de ne pas quitter les terres royales. De son côté, le roi s’engage par traité à ne pas prendre aux autres seigneurs “leurs Juifs” ; toutefois quant à Louis VIII, dès son avènement au trône, il signe le mercredi dans l’Octave de la Toussaint (8 novembre) 1223, la célèbre ordonnance sur les Juifs. Celle-ci supprime à dater de ce jour les intérêts dus aux Juifs ; elle établit que le principal des prêts devra être remboursé dans les trois ans, avec déchéance et prescription pour les créances remontant à plus de cinq ans si elles n’ont pas été enregistrées, ou si elles n’ont pas été présentées durant ce laps de temps. Cette clause fut développée et commentée à l’échiquier de Normandie en 1225 par le chancelier qui était alors Guérin, évêque de Senlis. Les sommes dues aux Juifs leur seront remboursées par l’entremise de leurs seigneurs. Le sceau des Juifs est supprimé. Enfin le roi et les barons de France s’engagent réciproquement à ne pas se “prendre” mutuellement “leurs Juifs”.

A Senlis, les Juifs occupaient les deux Juiveries, la Grande Juiverie devenue à partir du XV^e siècle la rue de la Chancellerie et la Petite Juiverie, qui est actuellement impasse du Courtillet ; elle est quelquefois désignée dans les actes du XV^e siècle sous le nom de rue Bethphagé. L’origine de ce nom est assez pittoresque. Pour en comprendre le sel, il faut d’abord se rappeler dans quelle condition se trouvaient les Juifs au Moyen Age vis-à-vis des populations chrétiennes qui les entouraient : méprisés, tournés en dérision, bafoués – à ce sujet divers passages tirés du “Marchand de Venise”, de Shakespeare, sont des plus suggestifs – quitte à être sollicités de Saint Mathieu, qu’on lit au Jour des Rameaux, non à l’Office du Jour, mais la cérémonie de la Bénédiction des Palmes. On y voit que Bethphagé est ce bourg situé au pied du Mont des Oliviers, dans lequel le Maître envoya ses apôtres chercher l’ânon sur lequel il devait faire son entrée à Jérusalem, en ajoutant : “Si quelqu’un vous dit quelque chose, répondez que le Seigneur en a besoin, et aussitôt il le laissera emmener”. Et avec cette irrévérence propre au chrétien du XIII^e siècle à l’endroit des choses les plus augustes, le peuple, qui trouve fort amusant de berner le Juif méfiant, et même si possible de lui dérober son bien sans l’en indemniser, invoque ici le souvenir de l’Evangile. Bethphagé, c’est le pays où pour la première fois, on a pris quelque chose au Juif sans le payer ! Quel beau nom à donner à la Juiverie !

Telle est la condition du Juif en général au XIII^e siècle, telle est la vie du Juif à Senlis. Telle est la condition du Juif en général au XIII^e siècle, telle est la vie du Juif à Senlis. Or à cette époque, une paroissienne de Senlis, Ermesende, veuve d'Albéric le Sage a jadis emprunté aux Juifs ; survient l'ordonnance de 1223, aux termes de cette ordonnance, Ermesende doit rembourser ; mais elle ne peut le faire qu'en vendant la grange qu'elle possède à Verberie. Elle a bien pour cette grange trouvé acquéreur : c'est le chapitre de N.-D. de Senlis. Mais comme son bien va ainsi tomber en main-morte, il est nécessaire que le suzerain y consente et pour cela octroie une lettre d'amortissement. Le suzerain, qui est le Roi accorde cet amortissement. Et voilà la genèse de la lettre de Louis VIII qui a ainsi servi de point de départ à cette étude''

Aisne

Aubenceul aux Bois (Aisne)

Une "Rue des Juifs"



Aulnois-sous-Laon (Aisne)

Une "Ruelle des Juifs"

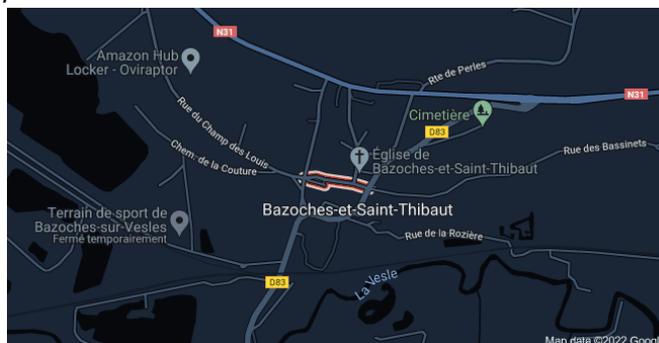


Bazoches-sur-Vesle (Aisne)

Une "Rue des Juifs"



Au XI^{ème} siècle, on compte une petite communauté Juive à Bazoches-sur-Vesle. Pourquoi une Rue des Juifs à Bazoches-sur-Vesle ? Le maire a retracé l'histoire du village. Au XI^{ème} siècle : « *La Champagne a vu naître et vivre à Troyes un rabbin célèbre, connu sous le nom de Rachi. Cet homme, après avoir étudié dans des écoles talmudiques (études des enseignements des grands rabbins, NDLR) en Allemagne, a une activité littéraire et publique et fonde une école talmudique qui attire des élèves de toute l'Europe [...] La plaque que nous dévoilons, aujourd'hui, évoque leur présence à Bazoches et fait appel à chacun de nous pour se souvenir de la présence de cette communauté qui a su préserver son identité malgré les persécutions* ».



Château-Thierry (Aisne)

Une "Juiverie" ou "Juierie"

L'antiquité de Château-Thierry est prouvée par son nom en latin : Castrum ou Castellum Theodorici soit en vieux français : Chastel-Thierry.

Selon l'Abbé Poquet dans son "Histoire de Château-Thierry" : "La ville avait reçu en outre le droit de justice" ; mais à un droit limité, et ce qui ne s'étendait pas à tous les crimes... Les églises, les chevaliers, les fiefés étaient aussi sous la protection spéciale des comtes ; ils se chargeaient même de défendre et de protéger les Juifs qui étaient dans leurs états. Chassés par

Philippe-Auguste, ils avaient trouvé une retraite auprès des grands vassaux de la couronne, qui moins désintéressés que le prince, n'avaient pas craint de livrer leurs sujets aux trafics usuraires de cette nation marchande, pourvu qu'ils trouvassent chez elle un numéraire dont ils avaient besoin. Les Juifs avaient été accueillis volontiers par les comtes de Champagne, dont le séjour avait attiré dans nos murs un grand nombre de ces hardis spéculateurs : ils occupaient la rue de la "Loi" et quelques autres maisons dans l'enceinte de la ville. Il paraît qu'un de ces Juifs, plus opulent et plus favorisé que les autres, probablement en qualité de banquier de la cour, habitait une grande et vaste maison au-dessous du château et sur la place du marché. C'était à la fois un lieu profane et sacré, une maison d'agiotage et de prières, puisque la population israélite s'y réunissait au jour sabbatique pour y tenir ses assemblées. Or il arriva que ce riche Juif fut accusé et convaincu à la justice même du comte, d'avoir exercé des rapines et des violences envers ses débiteurs ; la cause fut instruite, et le Juif condamné au bannissement et à la confiscation de ses biens. La ville, depuis son érection en commune, avait besoin d'un lieu pour y établir le siège de l'administration municipale et de la justice. Comme elle n'avait eu jusqu'ici que des séances ambulantes dans quelques maisons particulières, que l'on nomma encore longtemps maisons de l'audience, elle profita de cette circonstance pour acheter celle du riche Juif, qui devint l'Hôtel-de-Ville et le Palais de Justice. Thibaud autorisa cette acquisition..."

Au Moyen-Age, la Juiverie ou "Juierie" se développe au nord de la place du marché et à l'extérieur de l'enceinte urbaine. Si l'on trouve déjà une mention des Juifs à Château-Thierry dans les chroniques de Philippe Auguste par Rigord, ils sont évoqués lorsque le roi prend connaissance des foyers trossafistes à la fin du XII^{ème} siècle. Dans un document, il était question de "*Chière fame Denin de Chatel Thierry, Deulesault de Chasteltierrri et Vivant de Chastel Thieri*". En juin 1240, se tint un colloque sur les écrits talmudiques au palais royal, sous la présidence de Blanche de Castille. Samuel ben Salomon de Château-Thierry, connu aussi sous le nom de Sir Morel, y apparaissait comme un des quatre défenseurs du Talmud. Dans la liste du rôle des taxes payées par les Juifs en 1298, il est fait mention d'une amende imposée à "*Soninus Judeus de Castro Therici*". En 1317, des mesures judiciaires furent prises contre des chrétiens qui avaient forcé l'entrée de la Synagogue. On connaît en effet la synagogue de Château-Thierry à cause des poursuites ordonnées le 6 mars 1318 contre les individus ayant pénétré de force dans la "*Synagogue*" ou "*Ecole*". Le 6 mars et le 2 août 1318 furent fait des mandements au Bailli de Vitry, à la requête des Juifs de Château-Thierry, de poursuivre Odinet Vilain et autres coupables d'avoir, au mépris de la protection accordée aux Juifs par le Roi, pénétré dans la synagogue ou école, brisé le tabernacle, enlevé les rouleaux de la Loi et enlevé des bijoux, de l'argent et des livres. Après l'expulsion de 1322, des Juifs de Château-Thierry se retrouvèrent dans le Barrois. Dans un document sur les Juifs du Barrois on trouve notamment une "*Chière fame Denin de Chatel Thierry*" ou "*Deulesault de Chasteltierrri*" ou bien encore "*Vivant de Chastel Thieri*". Château-Thierry fut un centre important d'études talmudiques où vécurent un grand nombre de savants. Parmi les érudits de cette ville, il faut citer :

1° David le Pieux de Château-Thierry, l'un des célèbres rabbins français auxquels Meïr Halévy Aboulafia adressa vers 1204-1205 son "*Epître*"

2° Samuel d'Evreux, qui dirigea l'école de Château-Thierry (vers 1224)

3° Les Trossafistes Isaac et son fils Bonnevie.

Le grand trossafiste Samuel Ben Schnéor fut le chef de l'école de Château-Thierry vers 1225 avant de devenir celui de l'école d'Evreux. Entre le XII^{ème} et le XV^{ème} siècle, les principaux centres d'études juifs se développèrent à Château-Thierry et Coucy-le-Château.

Braine (Aisne)

Une "Rue des Juifs".

Les Juifs occupaient une rue entière dans Braine, la synagogue se trouvait dans un endroit qui était une tannerie (*"Histoire du Duché de Valois"* par Carlier).

Bruys (Aisne)

Une "Rue des Juifs"



Chauny (Aisne)

Une "Rue des Juifs"

B. Blumenkranz cite, pour cette petite commune, une "Rue des Juifs," qui par la suite fut nommée "Rue des Religieuses", ouvrant sur la "Rue du Pont-Royal" et fermée vers l'ouest par les Remparts Saint-Martin. Seules quatre familles Juives auraient été autorisées à résider à Chauny avant 1275. Dom Labbé dans sa "Notice sur les origines de la ville de Chauny" écrivait en 1876 à propos de cette ville : " Ses bâtiments, qui faisaient sa beauté dès le temps du roi Charles V, sont encore propres pour la plupart ; ses rues sont larges et commodes; les principales sont : la rue Hamoise, la rue Victimée, la rue des Pierres, celles de Saint-Martin, des Juifs, du Pont-Royal et celle des Marchands, laquelle aboutit sur la Grande-Place, où l'on voit l'Hotel-de-Ville, l'auditoire de Justice, et la maison du gouverneur, sous laquelle est la Halle."

Et en ce qui concerne la "Rue des Juifs" Victor Leducq, dans son livre : "Le Vieux Chauny" écrivait :

Juifs (rue des) : c'était une des plus anciennes et importantes rues de Chauny. Elle s'ouvrait sur la rue du Pont-Royal et était fermée vers l'ouest par les remparts Saint-Martin. Cette rue

fut prolongée par le percement des remparts au commencement du XVIII^e siècle. La rue des Juifs nous conserve le souvenir des familles de race juive qui habitèrent Chauny au moyen âge. Cette voie leur avait été assignée comme lieu d'habitat, pour vivre isolées du reste de la population. Il ne pouvait s'y trouver plus de quatre familles israélites. Ce nombre ayant été surpassé, le roi Philippe le Hardi ordonna d'expulser les familles qui se trouvaient en surplus (1275).

A Chauny, comme partout ailleurs à cette époque, les Juifs furent l'objet de mesures arbitraires et violentes ; de nombreuses ordonnances les concernant s'échelonnent depuis Philippe Auguste jusqu'à Jean le Bon.

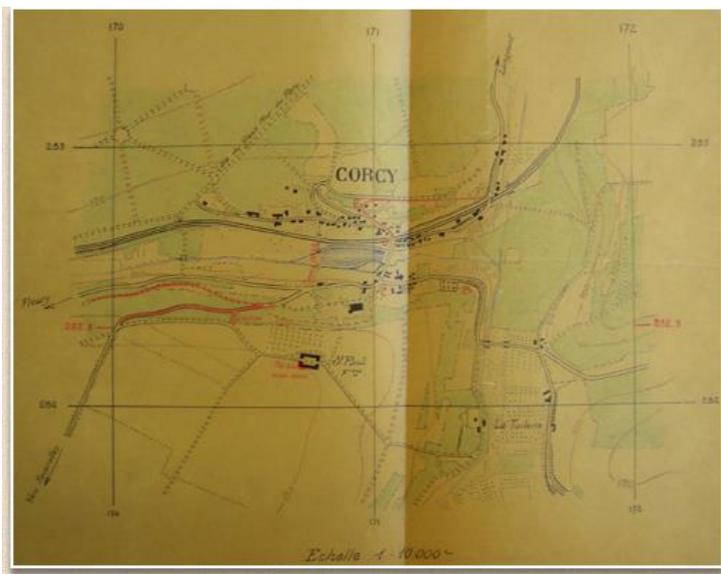
On voyait dans cette rue plusieurs maisons ou hôtels ayant des enseignes particulières En 1914 on y remarquait encore quelques habitations anciennes dont une portait la date de 1575. Lorsque le couvent de Sainte-Claire ou des Cordelières autrefois dans le faubourg Saint-Martin fut transporté dans la rue des Juifs, cette rue prit alors le nom de rue des Religieuses dénomination qu'elle conserva jusqu'à la Révolution, appelée alors rue de la Vérité, puis rue de Noyon , depuis 1928 elle est devenue rue de Paris.

Condé-en-Brie (Aisne)

Dans le catalogue d'actes relatifs aux Juifs durant le Moyen-Âge, il est fait état de différentes présences juives à travers le Royaume de France et dans les grandes régions, par exemple : en 1228, Acte par lequel le comte Thibault permit aux Juifs d'Enguerrand de Coucy de résider à Condé-en-Brie à condition que les Comtes de Champagne puissent à leur gré les faire sortir de cette ville.

Corcy (Aisne)

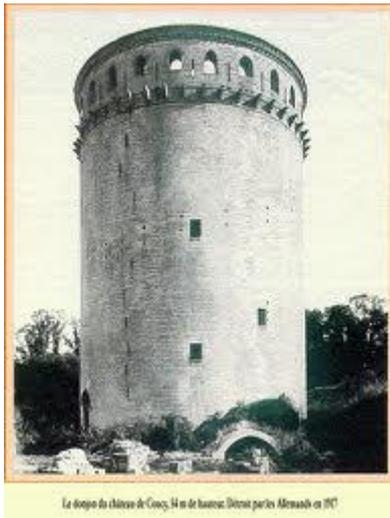
Un "Bois des Juifs" près de Corcy



Le Bois des Juifs à Corcy

Coucy-le-Château (Aisne)

Une "Juiverie"



De tous les savants Juifs et les tossafistes, les historiens connaissaient très bien les grands érudits de Coucy-le-Château. Il n'existait aucun témoignage sur la vie des Juifs de cette ville. Il n'est question nulle part des Juifs de Coucy et cette localité n'est pas mentionnée dans la liste des chartes concernant les impôts payés par les Juifs à la fin du XIII^{ème} siècle. Cette ville ne devait contenir qu'un petit nombre d'habitants Juifs mais ceux-ci ont donné de très grands savants. Les principaux sont : 1° Simson ben Simson de Coucy. 2° Jacob de Coucy. 3° Moïse ben Jacob de Coucy. 4° David ben Abraham Hallaban ben Rabbi Yéhoua de Coucy.

Rabbi Moshé ben Jacob de Coucy est cité une fois dans le Tossefoth sur *Bérakhoth* 14b, citation : *oumanah téfiline soumt salé*. Rabbi Moshé de Coucy est surtout connu pour son *Sefer Mitsvoth Gadol* « Grand livre des mitsvoth » (ab. SMAG), qu'il réduira ensuite en *Sefer Mitsvoth Katan* (ab. SMAK), qui recense les 613 mitsvoth selon le *Mishné Torah* de Rambam (qui fut écrit entre 1170 et 1180). Dans le SMAG, celui qui fut surnommé le Sir de Coucy analyse les 613 mitsvoth à la lumière du Talmud et des écrits rabbiniques antérieurs. Nous savons qu'en 1235, Rabbi Moshé entreprit une série de déplacements dans les communautés juives d'Espagne et du sud de la France. Constatant un relâchement dans les conduites religieuses (notamment les hommes ne mettent plus les téfilin [phylactères] et les mariages mixtes sont élevés pour l'époque), il reprend ses coreligionnaires avec fougue. Les sources historiques montrent qu'il réussit à les ramener à une plus grande pratique religieuse. En 1240, l'année de sa mort, Rabbi Moshé participera à la controverse concernant le Talmud (sur ordre de Louis IX) aux côtés d'un autre grand tossafiste Rabbi Yéhiel de Paris, contre l'apostat Nicolas Donin. Malheureusement, le procès du Talmud était pipé et Rabbi Moshé fut finalement brûlé en 1242.

Esqueheries (Aisne)

Une "Rue des Juifs"

Dans le hameau de cette commune se trouve la "Rue des Juifs". Celle-ci est située près des fortifications de la ville.



Etreaupont (Aisne)

Une "Rue des Juifs"



Dans l'état général des paroisses des généralités d'Amiens et Soissons, il déjà fait état d'une "Rue des Juifs" à Etreaupont. Il est également évoqué un "Ecart" nommé "Grande Rue Des Juifs".

Fontenoy (Aisne)

Une "Rue des Juifs"

Selon "Histoire de la Commune de Fontenoy" de R. Farino, le Professeur Gérard Nahon cite une "Rue des Juifs" dans ce village.

Haudreville (Aisne)

Une "Ruelle des Juifs"

(source : Haudreville du Moyen-Âge à la Renaissance)

Juifs de Laon. Le Juge à Laon prononce un défaut et elle appela. L'accord autorisé, les parties renoncent à poursuivre. le 13 janvier 1394 ; Amandant de Trenot, Juif, ne peut se faire payer par Pierre Catine, son débiteur. Le Juif, "pour payer la taille qu'il devait au roi", remet la créance de douze livres au receveur qui obtint du Bailli de Laon l'emprisonnement du débiteur et son transfert à Paris pour être jugé par le lieutenant du Commissaire des Juifs, Martin Double. Ce dont Pierre Catine appela. La cour examinera le registre du juge des Juifs, l'exploit du bailli et fera droit'. Dans un autre document il est précisé : " Le couvent des Cordeliers a été construit en 1251 sur l'emplacement d'une Synagogue de Juifs, à laquelle avait succédé une maison de Béguines sous l'invocation de Ste Madeleine...". Dans l'article "les étrangers" paru dans "Apogée d'une Cité. Laon et le laonnois aux XIIè et XIIIème", il est fait mention de deux Juifs ayant habité Laon : "... Le Bourg de Laon abrite une petite communauté de Juifs dont seulement deux sont cités en 1253 : Elie et Samuel. Ils habitent deux maisons de la rue des Cordeliers, à l'entrée de la ruelle des Juifs, et sont placés sous la protection royale'. Jacques François Laurent Duvisme dans son "Histoire de la Ville de Laon" vol.1 écrit : "Les Juifs sont chassés de Laon. La Justice, qui se fit par l'écrit pontifical, n'avait rien que de réjouissant pour les Laonnais. Une autre exécution, dont le spectacle leur fut donné peu après, réveille des idées d'une toute autre nature. Il y avait dans la ville des Juifs, dont la profession consistait suivant leur usage, à faire valoir leur argent. Et ceci donne lieu d'abord à une remarque importante ; c'est qu'on doit se faire une idée avantageuse de la population et du commerce des lieux où les banquiers de ce temps-là établissaient des comptoirs. Il arriva qu'un de ces Juifs, nommé Denis de Machaut, ayant embrassé la religion catholique, les autres travaillèrent à le ramener à la foi de ses pères. Il est même à croire qu'ils y avaient réussi, et qu'ils l'avaient fait disparaître, pour le soustraire aux rigueurs exercées contre les relaps. Le scandale ut grand. Les Juifs étaient en exécration dans le royaume, et toute occasion de les persécuter était saisie avec avidité. Ce procès criminel s'instruisit contre ceux de Laon, non seulement sur la séduction pratiquée à l'égard de Machaut, mais aussi sur les usures excessives qu'ils exigeaient de leurs débiteurs. Le Bailli de Vermandois les condamna à être brûlés. Ils appelèrent de la sentence ; et par pitié, ou par calcul, le Parlement leur laissa la vie, et s'en dédommagea sur leurs biens. La condamnation, qu'il substitua ou supplice du feu, fut l'obligation de représenter l'Israélite fugitif, la peine d'être battus de verges trois samedis consécutifs, une amende de dix mille livres parisis, et le bannissement du royaume. La date de 1314 qu'on donne à cet événement, doit être inexacte. Car tous les Juifs avaient été chassés de France en 1306, par Philippe Le Bel, et ils n'obtinrent, ou plutôt, on ne leur vendit la permission d'y rentrer qu'en 1315, sous le règne de Louis le Hutin".

Lerzy (Aisne)

Une "Rue des Juifs"

"Au Moyen-Âge, les malheureux israélites n'étaient tolérés dans les villes qu'à la condition expresse de se cantonner dans un quartier à part : notre hameau prouve que la chose se passait à la campagne comme à la ville". (M. Mennesson, à propos d'Etreaupont où il existe une Rue du même nom, Revue Thierarche 1873-1874 p. 141)

Leuze (Aisne)

Un lieu-dit "Les Hébreux"

Louâtre (Aisne)

Un "Bois des Juifs".

La Société historique régionale de Villers-Cotterêts a publié un article complet sur Louâtre sous le titre : "Louâtre, Souvenirs historiques et vestiges archéologiques".

Dans cet article il est fait mention d'un « Bois des Juifs » :

"Le rocher aux légendes

A l'endroit où le chemin de Corcy se trouve encaissé entre le bois des Juifs et le bois Madame, on trouve sur la pente de ce dernier un quartier de roche, fiché à la verticale et haut de 5 mètres, qui nous met en contact avec les mystères de la mythologie celtique. C'est la Pierre Felipe ou Philippe, le docteur Brassart (Société Historique de Villers-Cotterêts - Bulletin 1907) l'a interrogé et s'est persuadé que ce piédestal de titan était le résultat d'une érection humaine. Les traditions qu'il recueillit voulaient qu'elle ait été le théâtre de "choses abominables" en des temps anciens et il en déduisit qu'elle avait été remise en faveur au temps des sabbats, temps selon Michelet, les sorciers baptisaient Philippe les crapauds qu'ils allaient immoler. On cite une autre pierre Philippe dans les bois de Coavron, Philippene serait-il pas un autre Gargantua au petit pied, mais comme lui générateur de légendes obscurcies".

Marolles-les-Bailly (Aisne)

Une "Rue des Juifs"

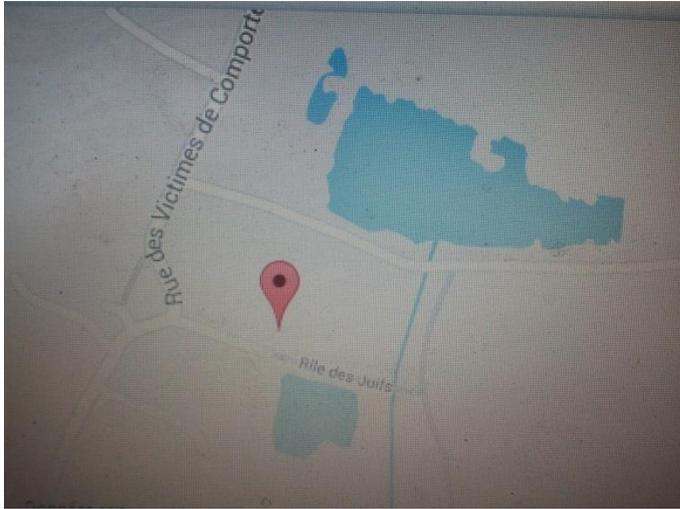


Martigny (Aisne)

Le lieu-dit "Les Hébreux"

Merlieux et Fouquerolle (Aisne)

Une "Ruelle des Juifs"



Montcornet (Aisne)

Une "Rue des Juifs"



Rue des Juifs a Montcornet

Nampcelles-la-Cour (Aisne)

Un "Quartier des Juifs"

Oeuilly (Aisne)

Une "Rue des Juifs"

Plomion (Aisne)

Une "Rue des Juifs"



3



4

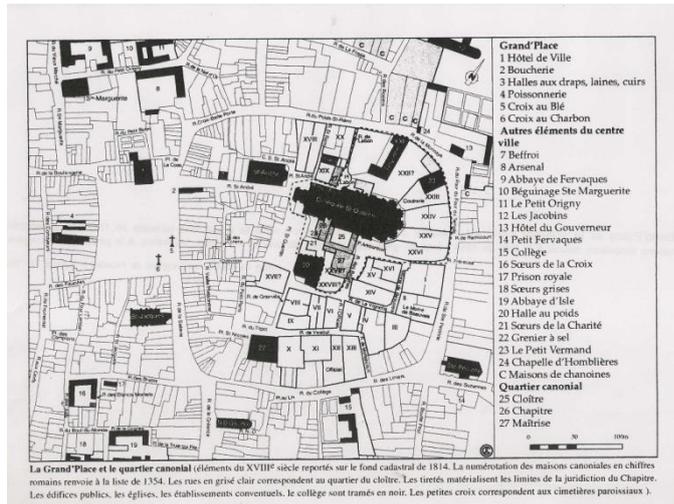


Prisces (Aisne)

Une "Rue des Juifs"

Saint-Quentin (Aisne)

Une "Rue des Juifs"



Plan du quartier juif à St-Quentin



Rue des Juifs à St-Quentin

Le Plan de St-Quentin montre la rue des Juifs près de "La Grand'Place" et le quartier canonial (éléments de la fin du XVIII^{ème} siècle reportés sur le fond cadastral de 1814). La numérotation des maisons canoniales renvoie à la liste de 1354; les rues en grisé correspondent au quartier du cloître, les tiretés, à la juridiction du chapitre). Extrait de Revue Archéologique de Picardie N° Spécial 19 - 1999. Sur le plan, la Rue des Juifs se trouve tout en bas à l'extrême gauche proche du n°16 correspondant aux Soeurs de la Croix ; la Rue des Juifs commence Place des Champions pour se terminer à l'angle de la rue du Bout du Monde, aujourd'hui Rue Anatole France. La Rue des Juifs correspond à l'actuelle Rue des Patriotes.

Les travaux de Bernard Blumenkranz et de Gérard Nahon confirment qu'il y avait bien une "Rue des Juifs" à Saint-Quentin.

Le Concile de Saint-Quentin se plaignit de ce que les juges condamnaient les prêtres à payer ce qu'ils devaient aux Juifs, sans vérifier leurs créances. Isidore Loeb écrivit un article très intéressant sur les "Juifs de Saint-Quentin sous Saint-Louis" dans la "Revue des Etudes Juives" où il dit en substance qu'au Moyen-Âge différentes réclamations furent faites par des habitants de la ville et des environs de Saint-Quentin en Vermandois. Ceux-ci se croyaient autorisés à émettre des griefs contre les Juifs qui leur avaient prêté de l'argent. Il n'est pas question de sommes "usurairement extorquées", pourtant dans un ancien manuscrit M. Delisle a tiré des renseignements issus de différents feuillets dont trois seulement parlaient de "perte des objets engagés chez les prêteurs". Le nombre de Juifs mis en cause fut considérable. Il y en avait au moins cinquante et presque tous devaient avoir leur établissement dans la ville de Saint-

Quentin, dont les dénommés : Agnès, Bienvenu, Bonechose, Ejus Uxor, Yvo de Roie, etc. La rédaction de ces actes semble coïncider avec une expulsion des Juifs : *“A tribesannis, Agnes et sororejus judea detulerunt vadia sua quando fugat gipuerunt a villa”*. Cette expulsion dut avoir lieu vers 1245. Lorsque les Juifs furent expulsés de Saint-Quentin, tout ou partie de leurs avoirs fut confisqué et vendu au profit du Trésor Royal. Louis IX se crut autorisé à recueillir la fortune des Juifs, mais il aurait eu scrupule de retenir ce qui, dans cette fortune, provenait de gains illicitement obtenus au détriment des Chrétiens. Dans les Procès-verbaux des enquêteurs de Louis IX, sur un double feuillet, paraissent une cinquantaine de réclamations tendant à faire rembourser des sommes qu’avaient touchées, à titre d’usure ou d’intérêts, un homme et une femme désignés par les initiales J et H, vraisemblablement deux Juifs dont les biens avaient été confisqués par les gens du roi. Vers 1247-1248, la présence des Juifs à Saint-Quentin fut également attestée à travers diverses plaintes contre les usuriers juifs. Une *‘Rue des Juifs’* rappelait la présence d’une Communauté sur laquelle le hasard des sources donnait quelques renseignements. En effet, les documents sur les prêteurs juifs de Saint-Quentin constituèrent l’essentiel des pièces conservées d’une enquête suscitée par Saint Louis. En 1329, ces prêteurs firent l’objet d’une lettre de la commune auprès du roi qui demanda *“à ce qu’ils soient astreints à passer leurs contrats devant la Chambre du Conseil, comme les autres habitants, que le taux de prêt soit limité à deux deniers par livre et par semaine et qu’on les contraigne à porter la rouelle prescrite”*. En 1317, les Juifs de Saint-Quentin furent accusés d’avoir assassiné un chrétien, il s’ensuivit une émeute antijuive. Bien que souvent rappelés à Saint-Quentin, les Juifs de cette ville furent définitivement bannis en 1394.

Des Uhlans juifs à Saint-Quentin en 1871 :

“L’Univers Israélite” annonce la capitulation de Saint-Quentin et l’entrée des troupes prussiennes dans la ville :

« Amiens 27 mars : Samedi dernier, il y a eu ici service divin avec environ quarante soldats juifs des régiments 28 et 29 ; quelques civils du train et quelques fournisseurs étaient également présents. Il n’y a qu’une seule voix sur la bravoure et la solidité des soldats juifs. Les officiers disent : *“les gaillards vont bien, non parce qu’ils sont Juifs, mais quoi qu’ils soient Juifs”*. Les premiers uhlands entrant à Saint-Quentin à la prise de cette ville étaient deux Juifs : Herz et Appel, du 7^{ème} régiment rhénan ; ce qui a donné lieu au capitaine d’Ostende faire cette remarque : *“Qu’on vienne encore dire que les Juifs ne sont pas braves ! Où nul ne veut avancer, ceux-ci se présentent volontairement”*. Le frère du susdit uhlan Herz, servant au 41^{ème} d’infanterie, fit prisonnier, le 2 août, le premier officier français, près de Saarbrück, et fut décoré de la Croix de fer et de l’Ordre de Hohenzollern. Je pourrais raconter des actions de courage militaire de nos coreligionnaires”.

“L’Univers Israélite” raconte que les soldats juifs prussiens prièrent dans la Synagogue de Saint-Quentin en 1871. Le rédacteur relate ce que fit le Dr Blumenstein, aumônier militaire des troupes prussiennes pour le Nord de la France : *“Arrivé à Saint-Quentin le vendredi 17 février, il fit commander un service divin pour le lendemain à 8h00 dans la Synagogue de cette ville. A l’heure indiquée, seize hommes du 70^{ème} régiment, accompagnés d’un sous-officier chrétien, sont arrivés. Il y a ici, écrit-*

il, environ vingt familles juives. Les nombreux visiteurs renoncèrent, en faveur des soldats, à être appelés à la Torah et restèrent aussi présents pendant le sermon (ce qui semble étonner le brave docteur). Il a de nouveau rencontré beaucoup de joie sur son passage”.

Siffonne (Aisne)

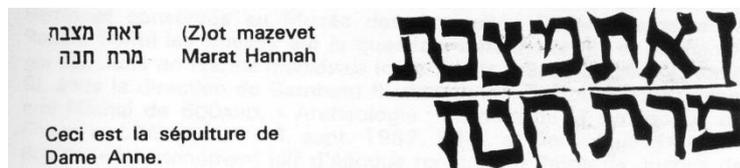
Une “Rue des Juifs”

“Intermédiaire des chercheurs et des curieux” fait état d’une “Rue des Juifs”.

Soissons (Aisne)

Une “Rue des Juifs”

Le “Sabbat des Juifs”



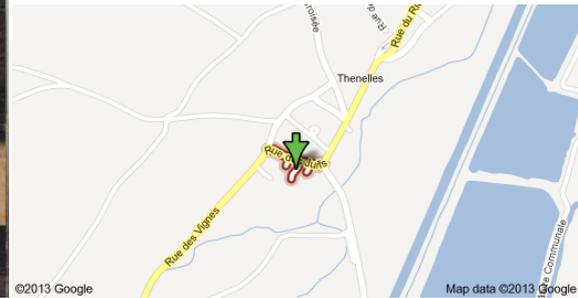
Inscription juive à Soissons

La Juiverie se trouvait sous les murs du château. Sa rue principale était la “Rue des Juifs”. On constatait aussi la présence d’un lieu-dit : “le sabbat des Juifs”. La Synagogue était mentionnée en 1284. Charles V confirma en 1364 le don que son père fit aux Cordeliers de Soissons de la place où les Juifs faisaient autrefois leur Sabbat. En ce qui concerne le champ de repos, il existe encore un acte faisant état d’un don en 1307 d’un jardin qui était le cimetière des Juifs devant la Porte de Saint-Christophe. Schemaya de Soissons écrivit des gloses sur le “Pentateuque” et le “Makhzor” (Rituel de prières pour les grandes fêtes). Quelques-uns de ces commentaires furent désignés sous le nom de “Likoutine”. Schemaya, le parent et disciple de Rashi, composa un ouvrage connu sous le nom de “Leket”. Différentes archives parlent des Juifs de Soissons, notamment de la “Rue des Juifs”. H. Leroux dans “Histoire de Soissons” situait “La Juiverie” sous les murs du Château et la Synagogue était nommée : lieu-dit “Le Sabbat des Juifs”. Gérard Nahon, dans un article sur l’épigraphie, parle d’une inscription hébraïque sur une pierre de la Maison Lemer à Soissons, aujourd’hui disparue. Ce vestige Juif est une pierre tombale provenant sans doute de l’ancien cimetière de Soisson. Moïse Schwab dans “Rapport sur l’inscription hébraïque de la France” en donna la traduction suivante : “Ceci est la sépulture de Dame Anna”. Le cimetière fut donné au chapitre de Soissons en avril 1307. Les Juifs de Soissons furent également cités dans “Les documents du Trésor des Chartes relatifs aux Juifs sous le règne de Philippe-le-Bel”.

Thenelle (Aisne)

Une "Rue des Juifs"

Le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme possède plusieurs cartes postales représentant la "Rue des Juifs" dans le petit village de Thenelle.



Verly (Aisne)

Une présence juive.

En janvier 1304, confirmation de la vente d'une rente annuelle de 34 livres 10 sous parisis sur les vinages de la ville de Verly, au diocèse de Soissons, faite par Jean de Laon, chevalier, à Thibaud, Juif, bourgeois de ladite ville de Verly.

Somme

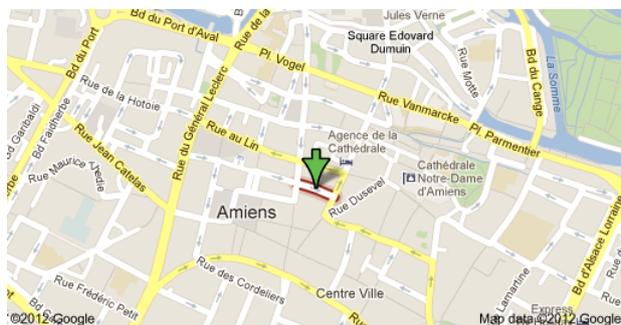
Abbeville (Somme)

Une *“Rue des Juifs”*

Il y avait une *“Rue des Juifs”* à Abbeville, devenue en 1898 la *“Rue de la Sous-Préfecture”*.

Amiens (Somme)

Une *“Rue des Juifs”*



L'actuelle *“Rue des Lombards”* est l'ancienne *“Rue des Juifs”*.

La littérature hébraïque donnait beaucoup d'indications sur l'établissement des Juifs dans ce qui devint le royaume de France. Amiens fut citée dans *“Cémah David”*. On sait qu'il y avait des Juifs à Amiens grâce à la liste des taxes qu'ils payaient vers 1296-1300.

Bernard Blumenkranz, dans *“Art et Archéologie des Juifs en France Médiévale”*, soulignait qu'il y avait à Amiens une *“Rue des Juifs”* devenue *“Rue des Lombards”*. Il y a aussi l'attestation d'une présence juive au Moyen-Âge, à Corbie à environ 12km d'Amiens. Le 3 juillet 1391 une lettre fut envoyée au Bailli d'Amiens ordonnant l'interrogatoire de Daniel de Fondrement, Juif procureur de Rose de Montreuil, veuve de Croissant de Beauregard, accusée de falsification de lettres obligatoires. Rose, par la caution de Léon de Beaumes, Joseph de Montbard et Abraham de Salins, fut libéré du Châtelet. On lui rendit ses biens qui avaient été confisqués. Le 7 janvier 1376, Jehan Grebert et Marie, sa femme, firent appel d'une sentence donnée dans le baillage d'Amiens par le prévôt de Bernouville au profit de Croissant de Beauregard. La cour ordonne la comparution en personne et ne jugea du fond de l'affaire que trois ans plus tard : le Juif prêta dix-neuf francs et fit une créance de quarante francs, un franc prêté fut pris par un sergent. La femme fut contrainte de corps et leurs biens furent saisis. Jean Wary, le juge, fut dernier enchérisseur pour cent-huit francs dont une partie alla au seigneur du lieu. Le couple affirma que le chapitre d'Amiens lui avait accordé une dispense pour le serment prêté lors du prêt.



Synagogue d'Amiens



Synagoga de la Cathédrale d'Amiens.

Argoules (Somme)

Une "Rue des Juifs"

Autheux (Somme)

Une "Rue des Juifs"



Bernaville (Somme)

Une *“Rue des Juifs”*

Bonneville (Somme)

Une *“Rue des Juifs”*

Bray-sur-Somme (Somme)

Une *“Rue des Juifs”*

Charny (Somme)

Une *“Rue des Juifs”*.

Coullemont (Somme)

Une *“Rue des Juifs”*

Dominois (Somme)

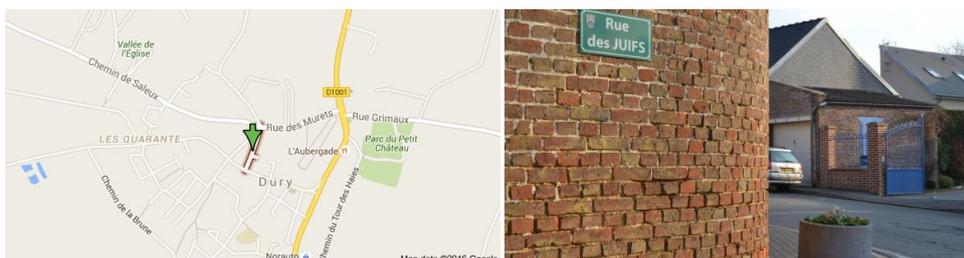
Une *“Rue des Juifs”*



Dury (Somme)

Une *“Rue des Juifs”*

Dans ce petit village près d'Amiens, il y a une *“Rue des Juifs”*



Fienvillers (Somme)

Une "Rue des Juifs"

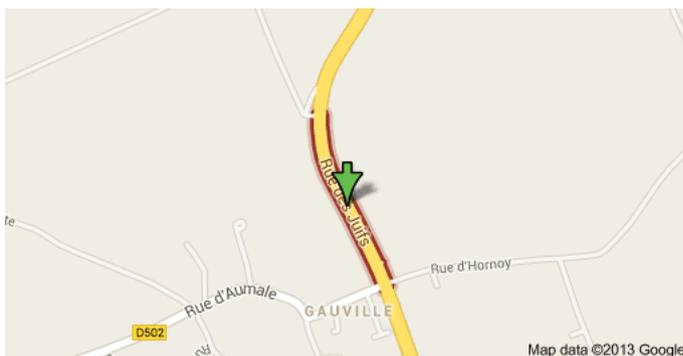


Fricamps (Somme)

Un lieu-dit "La Rue des Juifs"

Gauville (Somme)

Une "Rue des Juifs"



Huppy (Somme)

Une "Rue des Juifs"



Laboissière (Somme)

Un lieu-dit "La Rue des Juifs"

Le Titre (Somme)

Une "Rue des Juifs"

L'Etoile (Somme)

Une "Rue des Juifs"



Rue de la Poste à L'Etoile.

A L'Etoile, l'ancienne "Rue des Juifs" est devenue la "Rue de la Poste".

Dans le recensement de la population de l'Etoile, il est écrit : "que par contre il n'en est compté qu'un seul pour les deux institutrices de la Rue des Juifs (mais ce sont des religieuses, les sœurs Benoît et Sophie..."

Il y a aussi un lieu-dit "La Rue des Juifs".

Mirvaux (Somme)

Un lieu-dit "La Rue des Juifs"

Montdidier (Somme)

Une "Rue des Juifs"

Montmarquet-Lafresguimont-Saint-Martin (Somme)

Un lieu-dit "La rue des Juifs"

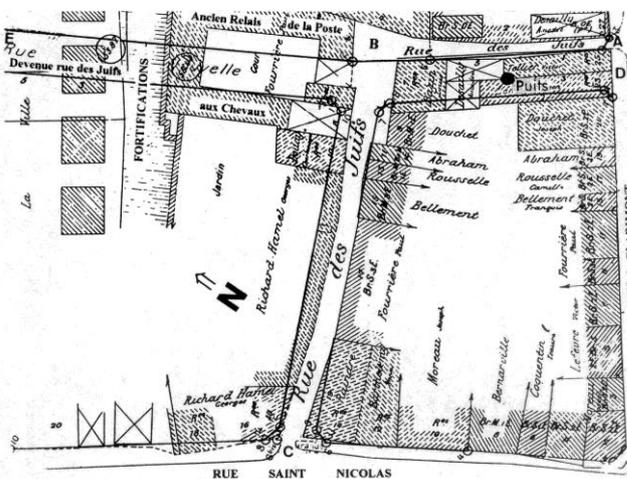


Neuville-Coppégueule (Somme)

Une "Rue des Juifs"

Péronne (Somme)

Une "Rue des Juifs"



Rue des Juifs à Péronne.



Monument à Péronne.

Aujourd'hui la configuration de la ville de Péronne a profondément changé, ce qui permet malgré tout de constater qu'il y a eu deux "*Rue des Juifs*" dans cette ville. Selon Robert Embry, historien local, il est fort probable qu'il y ait eu des Juifs à Péronne, il écrit : "*Par trois fois, en 1182, 1306, et 1394, les Juifs ont été expulsés de France par acte royal. Brimés, méprisés, persécutés, diabolisés, accusés de tous les maux, assimilés par l'opinion publique à la misère, au repli sur soi, à la promiscuité, à une certaine "crasse" morale et physique, les "Juifs déicides" ont longtemps été victimes d'une image plus que péjorative*". Donc pour lui : "*notre Rue des Juifs, probablement à cause de son exigüité, a longtemps eu la réputation d'une certaine malpropreté*". Or Cette ville fortifiée fut souvent citée dans différents manuscrits hébraïques, notamment le "*Divrei Hayyamim*". Selon Henri Gross, il est probable que des Juifs habitèrent en ce lieu. Cette ville conserve encore sa "*Rue des Juifs*".

Picquigny (Somme)

Une Baronnie et une Vidamé, propriétés de Liefman Calmer :

En vertu de ses droits féodaux, Liefman Calmer conféra une des prébendes de la Collégiale de Saint-Martin de Picquigny au Sieur Filleux de Roncières et la trésorerie au Sieur Hiel. L'Evêque d'Amiens, ne voulant pas admettre qu'un juif put nommer à des fonctions de ce genre, a désigné pour les remplir le Sieur Hecquet à la prébende et le Sieur Poulet pour la trésorerie. L'affaire fit scandale, la qualité de Juif de Calmer ne faisait aucun doute, il ne la nia pas et d'ailleurs ses coreligionnaires adressèrent une requête au Roi en ces termes : "*Comment donc pouvait-on lui permettre de "placer les trophées de la Synagogue sur nos tabernacles"*". Pourtant un arrêt du 13 février 1777 déclara que l'Evêque d'Amiens n'avait pas pu s'emparer sans abus de la collation des canonicats appartenant à Calmer et la Cour n'admit pas qu'on fit la preuve que Calmer était Juif, cela n'avait rien à voir avec les droits féodaux.

Liefman Calmer, Vidame d'Amiens, Seigneur de la Baronnie de Picquigny et dépendances, demeurait au coin de la Rue Sainte-Barbe, Boulevard Poissonnière, à Paris. Il avait quatre fils : Calman Calmer, l'aîné et son seul héritier, A.L.J. Calmer, Louis Benjamin Calmer et Meyer Calmer. Le 4 floréal an II (19 avril 1794), le tribunal révolutionnaire condamna à mort Louis Benjamin, courtier de change et chef de la synagogue de la rue Brisemiche. A.L.J. Calmer fut condamné à mort à son tour le 29 messidor an II (17 juillet 1794). Liefman Calmer, qui avait tenté de fonder un cimetière Juif à La Villette après avoir refusé de participer aux négociations sur l'ouverture du cimetière de Montrouge, fut enterré avec son épouse et leur dernier fils Meyer au Père-Lachaise. Leurs pierres tombales portent des inscriptions hébraïques et françaises, reproduites ainsi :

1° Ici repose le corps de Messire Liefmann Calmer, né à Aurick, en OostFriese et naturalisé français, Vidame d'Amiens, Seigneur de Vignacourt et autres lieux, décédé à Paris le 7 décembre 1784, âgé de soixante-treize ans.

2° Ici repose la dame Rachel Moïses Isacks, veuve Liefman Calmer, née à La Haye en Hollande le 3 janvier 1721 ; décédée à Paris le 23 décembre 1817.

3° Ici repose Meyer Calmer, né à La Haye, en Hollande, décédé à Paris le 11 septembre 1823, âgé de soixante-dix ans.

Liefman Calmer acheta la Baronnie de Picquigny à Louis Marie Joseph Romain. Dans *"Picquigny et ses seigneurs, Vidames d'Amiens"* M. F.-I. Darsy expliquait en détail comment Liefman Calmer, Juif hollandais avait pu acheter la Baronnie de Picquigny : *"... En 1773, nous trouvons le duc (Louis Marie Joseph Romain) en exil. Était-ce par ordre du roi, ou bien pour se soustraire à l'action de ses créanciers ? Rien n'a pu jusqu'ici nous renseigner à ce sujet. Quoiqu'il en soit, bientôt les créanciers de sa maison firent saisir la terre de Picquigny. Elle fut décrétée et adjugée par voie de command à Pierre Bryet, écuyer, sieur de Bernarpré, le 27 avril 1774, moyennant un million cinq cent mille cinq cents livres. Celui-ci ne se fit point investir et déclara à son tour command au profit de Liefman Calmer, grand bourgeois de la ville de La Haye, le 25 avril 1775.*

A l'occasion de cette vente surgit un procès contre l'évêque d'Amiens et l'abbé de Corbie qui, soutenant que la terre de Picquigny était dans leur mouvance féodale respective, réclamaient les droits de quint et de requint à eux dus en pareil cas. Calmer nia cette mouvance et soutint qu'il ne s'agissait que d'un fief de dévotion dont l'hommage n'emportait aucun droit pécuniaire. Mais "un arrêt du 24 mars 1779, rendu après cinq années de débats, après des mémoires sans nombre, après des productions de titres compulsés dans tous les dépôts d'archives de la Picardie et de la capitale, adjugea la mouvance de la terre de Picquigny aux églises d'Amiens et de Corbie, et condamna le sieur Calmer à acquitter les droits de relief réclamés par les deux prélats. Calmer se pourvut en cassation contre cet arrêt du parlement, mais il fut débouté de sa demande par arrêt du conseil du 20 juillet suivant.

Il revendit alors le domaine à Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois, depuis Charles X, le 21 octobre 1779. Celui-ci, pour échapper au droit, prétendit que cette baronnie relevait immédiatement du roi et demanda, en qualité de donataire du droit de prélation de Sa Majesté, à la reprendre sur le sieur Calmer par retrait féodal. Mais par arrêt du 3 juin 1783, il fut à son tour débouté de sa demande et son pourvoi en cassation fut rejeté le 25 mai 1784. Le 30 septembre suivant, le chancelier du comte d'Artois fit sa déclaration de foi et hommage à l'évêque.

Calmer avait démembré la baronnie de Picquigny en inféodant Belloy-sur-Somme en 1777, Saint-Vast et Molliens-Vidame en 1778, Flixecourt et la Chaussée en 1779.

On a remarqué que jamais la terre de Picquigny n'avait été vendue avant 1774, circonstance bien rare pour les grands fiefs du royaume..."

Après avoir joué un grand rôle dans l'histoire de la Communauté Juive de Paris, notamment autour de l'achat d'une parcelle de terrain devant servir de cimetière rue de Flandre, cette famille disparaît complètement après la mort de Meyer Calmer. Il ne reste d'elle que quelques documents portant son nom et deux tombes couvertes de mousse dont les noms sont à moitié effacés et dont personne ne se souvient.

Autour des années précédentes la Révolution française, de petits groupes de Juifs, qui sont généralement des marchands colporteurs, s'installent dans les grands centres picards. Napoléon 1er, par son décret du 20 juillet 1808, oblige les Juifs à se déclarer dans les Mairies où ils résident et d'y fixer leur nom patronymique. Cette initiative donne lieu au premier recensement des Juifs de France et alors qu'il n'y a aucun juif dans le département de l'Aisne. Jusqu'à la Première Guerre Mondiale, le Pas-de-Calais n'a qu'une faible population juive :

- 85 juifs dans tout le département en 1807 soit 20 dans l'arrondissement d'Arras, 16 dans celui de Béthune, 38 dans celui de Boulogne, aucun dans l'arrondissement de Montreuil, 10 dans celui de Saint-Omer, 1 dans celui de Saint-Pol.

Pierregot (Somme)

Une "*Rue des Juifs*"

Roye (Somme)

Cette ville est citée dans le "*Divréi Hayyamim*" mais il y a une erreur d'écriture. Cet ouvrage raconte en effet que l'un des chevaliers français, que Bajazet fit prisonnier en 1396 à la Bataille de Nicopolis, était le "*Prince de Dio*". Il s'agissait en réalité de Roye, en latin Rodium, ville du département de la Somme. Le prisonnier en question était le Seigneur de Roye. Vers 1299-1300, cette ville, ainsi que les environs, était habitée par un certain nombre de Juifs.

Rue (Somme)

Une "Rue des Juifs"



Ernest Poiret dans son *"Essai sur la topographie et l'aspect de Rue au milieu du XVème siècle"* parle un peu de la "Rue des Juifs" : *"Le Neuf-Mayocq touchait au nord au Bout de Rue. Il était approximativement compris dans le quadrilatère formé par la rue du Four, une partie de la rue des Soufflets, la rue des Juifs et la rue de la Placette actuelles. Dans les écrits d'alors, elles étaient simplement indiquées par l'énonciation de leurs points extrêmes. La rue des Soufflets était "la rue qui va du pont aux poires à la porte du Crotoy", la rue des Juifs, "la grande rue qui va au moulin"*.

Saint-Blimont (Somme)

Une "Rue des Juifs"



La "Rue des Juifs" à Saint-Blimont

Saint-Riquier (Somme)

Une maison nommée "Le Cimetière des Juifs".

Talmas (Somme)

Une "Rue des Juifs"

Vaux les Rumigny (Somme)

Une "Rue des Juifs"

Vironchaux (Somme)

Une "Rue des Juifs"



Oise

Angy (Oise)

Une ordonnance fut publiée le 24 janvier 1299 par le roi Philippe-le-Bel pour chasser les Juifs d'Angy. Ils avaient été bannis seize ans auparavant par le bailli précédent, Jean de Merle, puis étaient revenus.

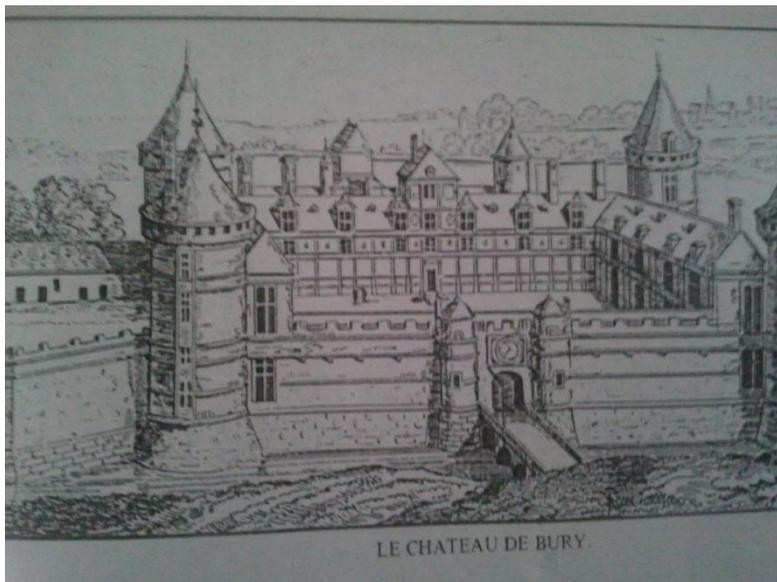
Boulogne-de-Grasse (Oise)

Une *''Rue des Juifs''*

Enguerrand de Monstrelet dans ses chroniques parlait d'une *''Rue où demeuroit les Juifs''*.

Bury (Oise)

Une *''Rue des Juifs''*



La *''Rue des Juifs''* à Bury est devenue la *''Rue Pillon Crouzet''*.

Plusieurs endroits dans ce quartier rappellent cette rue : la *''Rue des Prêtres''* ou *''du Prieuré''* (Rue Emile Zola), aboutissant à celle des Juifs. La Place nommée Le Jardin (Place Victor Hugo) que la *''Rue des Juifs''* traverse. En note, le livre de Warmé *''Histoire de Mouy et de ses environs''* précise : *''On remarque, en la Rue des Juifs, les deux piliers surmontés d'un cintre comme ayant servi d'entrée au chapitre...''*

Cires-lès-Mello (Oise)

Une "Rue des Juifs"



Compiègne (Oise)

Une "Rue aux Juifs"

La rue de l'Abattoir, dans laquelle ne se trouve aucun abattoir, fut à l'origine un chemin dans lequel coulait un filet d'eau. Cette voie, resserrée entre la rivière et le rempart, s'ouvrait près de la porte du Vieux Pont et portait le nom de "Rue aux Juifs". Des tanneurs et mégissiers y exercèrent leur industrie, ce qui fit qu'en 1615 cette voie fut appelée "Rue" ou "Porte des Tanneurs", avant de devenir "Rue de l'Abattoir". En avril 1389 fut publié un acte concernant Jehan De Ailliaco, bourgeois de Compiègne a vu le procureur du roi intenter une action contre lui pour avoir propagé l'émeute contre les Juifs de sa ville dont Abraham de Trenot ; comme il a obtenu rémission, la cause a été abandonnée.

En août 1377 : Un huissier d'armes, Pierre de Neuville, a volé un hanap de 10 onces d'or. Il le porte à Paris, chez Moïse Aaron et Geneviève, sa femme qui acceptent de lui en donner 45 francs d'or. Pierre avoua son forfait avant sa mort et les dénonça. Geneviève est emprisonnée et leurs biens ont été saisis. Moïse a échappé à l'arrestation. Ils supplient de pouvoir rembourser et sont autorisés à payer 70 francs pour le hanap et 400 francs d'amende.

Gouvieux (Oise)

Un lieu-dit "Canton de Juif"



Le baron James-Edouard de Rothschild, de la branche anglaise, fit construire un château néo-XVII^{ème} siècle par Félix Langlais sur un terrain de 50 hectares, acheté en 1878. En 1880, Langlais construisit la porte d'entrée, dite les Tourelles. Hormis le château et les Tourelles, les Rothschild firent édifier la ferme normande en 1892, les écuries, la maison de concierge du Chauffour. L'architecte paysagiste du domaine, Charles Masson, a repris les éléments du paysagiste du XVIII^{ème} siècle et a créé un parc où toutes les perspectives convergent vers le château. En 1946, le domaine fut acheté par l'association missionnaire de Gouvieux Chantilly, destinée à la formation des Jésuites.

Longueil Sainte-Marie (Oise)

“Les Bois des Juifs, Les Vignes des Juifs et les Prés des Juifs.”

“Dans le plan cadastral de Longueil-Sainte Marie, il est signalé deux lieux-dits insolites dans cette région : les Bois-des-Juifs et les Vignes-des-Juifs, le long du chemin de Flandre, et sur le plan d’Arsy, ou lieu-dit les Prés-des-Juifs. Ces trois toponymes sont une allusion possible à une communauté juive sur laquelle nous ne possédons aucun autre indice, et qui, antérieure sans doute à l’époque Capétienne, aurait prospéré, à l’apogée du chemin unissant la Champagne à la Flandre sous les Carolingiens” (tiré des Notes du quatre-vingt-onzième congrès national des sociétés savantes, Rennes 1966).

Marolles (Oise)

Un Ecart *“Juier”* (Juief, Juif)

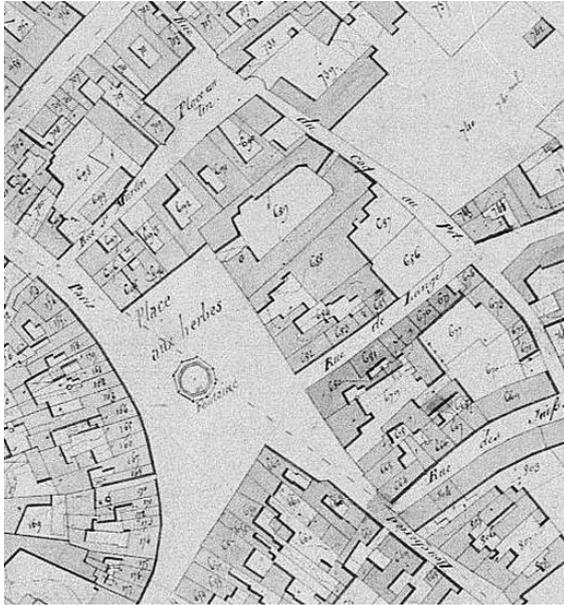
Mouy (Oise)

Une *“Rue des Juifs”*

Aujourd’hui rue Albert Martin, la *“Rue des Juifs”* fut ainsi nommée jusqu’au 6 juin 1895 et constituait sans aucun doute la rue principale de la localité.

Noyon (Oise)

Une "Rue des Juifs"



Une "Rue des Juifs", au carrefour de la Petite Seraine. C'est aujourd'hui la "Rue de Driencourt".

Le 3 mai 1369, Cressence de Vesoul, Juif de Noyon, a prêté plusieurs fois à Joubert d'Amigny, écuyer. Il obtient de son débiteur une reconnaissance de dette de quarante et un francs pour un prêt initial de seize francs, à un taux prohibé selon l'écuyer. Cressence obtient une exécution de corps et de bien dont Joubert d'Amigny appela. La cour, s'appuyant sur le serment prononcé lors du prêt par l'écuyer, prononce l'annulation de l'exécution et condamne le juif à dommages et intérêts.

Peroyles Gombries (Oise)

Une "Rue des Juifs"



Pierrefonds

Une "Rue des Juifs"

Dans les premières pièces du Cartulaire de Philippe Auguste, il est fait mention d'un Juif serf du roi appelé Léon de Pierrefonds. Selon "Histoire du Duché de Valois" de Claude Carlier : "... Ils (les Juifs) avoient aussi des comptoirs à Pierrefonds, à Verberie...". Il y avait à Béthizy une ferme du sceau des Juifs, et une autre à Pierrefonds...".

Pont-Sainte-Maxence (Oise)

Une "Rue des Juifs"

Saint-Christophe (Oise).

Des Juifs ont habité Saint-Christophe.

Senlis (Oise)

Une "Juiverie" et une « Petite Juiverie » (Bethfagé ou Bethphagé).

La Juiverie est aujourd'hui située rue de la Chancellerie. La Petite Juiverie se trouve rue de Glatigny.

La présence des Juifs à Senlis est confirmée avant 1106. Les historiens parlaient d'une Juiverie et d'une Petite Juiverie à Senlis. Au XV^{ème} siècle, elles furent habitées par des Chrétiens et se situaient dans la périphérie de la ville, près des murailles. L'abbé Muller dans son "Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis" identifia l'ancienne "Impasse de la juiverie" dans ce qui était à la fin du XIX^{ème} siècle l'Impasse Courtillet. Cette impasse reçut les qualifications diverses de *Juiverie*, *Bethphagé*, *Glatigny* et *Courtillet*.

En ce qui concerne le toponyme *Juiverie* :

en 1208, il était question d'un "Thalamus in Judaria". Les Juifs y "demeuraient" affirmait avec raison l'historien Jaulnay. Séparés de mœurs, de religion et d'espérance du reste de la nation, ils portaient un vêtement marqué de deux roues d'étoffe jaune ; ils habitaient un quartier séparé : c'était la Juiverie, Jérusalem, quelquefois Juda... En 1225, le chancelier Guérin régla que les Juifs ne pourraient plus exiger des Chrétiens, après quatre années, le paiement d'aucune obligation ; en 1299, Philippe-le-Bel ordonna, à la demande du chapitre de Saint-Frambourg, qu'Angy soit débarrassé des Juifs, usuriers sans doute, qui « nonobstant des ordonnances précédentes, s'opiniâtraient à y faire domicile au préjudice du roi, du chapitre de Saint-Frambourg, de la chose publique et de la patrie, puisque le dit village est champêtre et inhabile au séjour des Juifs ». A la date de 1391, les registres criminels du Châtelet de Paris citaient un Juif nommé Cahen (Caïn), demeurant à Senlis, etc. Les vieux titres semblaient distinguer à Senlis deux Juiveries, du reste voisines : l'une, *petite Juiverie*, dans l'impasse du Courtillet, l'autre entre la rue du Châtel et la porte de la cité que l'on appelle aujourd'hui *fausse porte* : «

1401, « *escuelles d'argent rue du Châtel, devant Saint-Jacques, « joignant à la rue de la Juirie d'une part et d'autre part à « la maison Siquart le Barbier ».*

Pour ce qui est du terme *Bethphagé* :

La Juiverie de Senlis eut sa dénomination spéciale de Bethfagé ou Bethphagé soit "*Vicus Bethphagé in castello (1487)*". Odon, Evêque de Cambrai de 1105 à 1113, écrivit dans la préface de son travail sur la réincarnation, qu'en passant par Senlis sur la route pour aller au Concile de Poitiers, en 1106, il entreprit une controverse religieuse avec un Juif du nom de Léon (= Judah). Cette histoire est-elle une fiction comme semble le dire Israël Lévi ? Les registres des taxes payées par les Juifs en 1202 et de 1298 à 1300 incluaient celles de Senlis. Il semble que cela soit ceux de Senlis qui payaient la plus forte somme. Banditus de Silvanectis, originaire de cette ville., était l'un des Juifs autorisés à résider au Châtelet en 1204. Guérin, Evêque de Senlis, fit publier un décret annulant toutes les dettes contractées auprès des Juifs de ce diocèse. Il n'y a aucune preuve du retour des Juifs à Senlis après l'expulsion de 1306.

Verberie (Oise)

Une "*Rue des Juifs*"

Dans "*Histoire du Duché de Valois*" écrit par Cl. Carlier, il est fait état d'une "*Rue des Juifs*" à Verberie :

Verberie, au Moyen-Âge, se divisait en quatre quartiers : la ville, le château, le bourget et le bourg. Le bourget, qui commençait à la grosse tour de Saint-Corneil, et le Bourg, qui s'étendait sur la droite, contenaient les rue des Orfèvres, des Allemands, des Juifs, des Barbeaux, de Volterenard, de Saint Martin, de Blois, la rue Paléouse (des Marais), la rue du Monastère, la ruelle grillot, la rue du Temple et la rue du Bourg.

Bibliographie

Gross Henri : Gallia Judaica

Darmesteter J. : Reliques scientifiques d'Arsène Darmesteter, Paris 1890

Nyrop K. : Philologie française, Copenhague, 1895

Darmesteter A. : Brandin L, Weil J. ; Les Gloses françaises de Raschi dans la Bible
Paris, 1909

Landau L. : Teutonia, 1912, XXI

Klein P. : Evidences II, n°9 (mars 1950)

Bénichou P. : Evidences III, n°21 novembre 1951

Lévy Raphaël : L'aspect linguistique de la littérature Judéo-Française VIIIème
Congrès de l'association 5 septembre 1956

Cartier Claude : Histoire du Duché de Valois, Paris, 1764, p. 532

Advielle V. : Intermédiaire des chercheurs et des curieux, 38, 1898,

Enguerrand de Monstrelet, Chroniques, ed. Buchon, (Panthéon Litt 1) Paris 1836

Dom Labbé : Notice sur les origines de la ville de Chauny, St Quentin, 1876

Abbé Poquet : Histoire de Château-Thierry, Château-Thierry 1839

Abbeville (Somme)

V. Advielle : Intermédiaire des chercheurs et des curieux 38, 1898, 2, 655

Laon :

Maxime de Sars : Histoire des rues et des maisons de Laon,

Alain Saint-Denis : Apogée d'une cité. Laon et le laonnois aux XIIè et XIIIème siècles.

BM : Laon ms. 544, ms. p.8 et 156

Chauny :

Victor Leducq et Paul Barber ; Le vieux Chauny, Souvenirs historiques, Chauny Imp.

A. Baticle 1937